

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 42 (1904)
Heft: 34

Artikel: On coffre à serraille
Autor: Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-201427>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tellement qu'il y eut des forêts qui s'allumèrent. Les arbres fleurirent au mois de février ; les herbes étaient pour lors aussi avancées qu'elles le sont aux autres années au mois de mai. On moissonna à la St-Jean. La plupart des fontaines tarirent. Il n'avait point plu depuis la Chandeleur jusqu'au 20 juin, et de là il ne plu point jusqu'au mois de septembre. Les vendanges commencèrent le 10 août. Le setier de vin ne valait à Soleure que onze batz et un creutzer.

BOYVE.

Historiettes et légendes.

Château-d'Ex nage dans la joie. Les rails du Montreux-Oberland le relient depuis hier au reste du monde, par Montbovon, en attendant de le faire aussi par Zweisimmen. Et dire qu'il fut un temps où le chef lieu du Pays-d'Enhaut ne demandait pas mieux que de demeurer dans son isolement ! Ainsi, quand il fut question d'établir un chemin entre Château-d'Ex et le Pays de Vaud, par les Mosses ou Jaman, la commune déclara qu'elle espérait bien que Leurs Excellences ne la chargeaient pas d'une nouvelle grande route, qui ne lui serait d'aucune utilité, mais qui, au contraire, la ruinerait entièrement.

La population se contentait alors du mauvais chemin du Pas de la Tine, qui traversait un défilé longtemps réputé infranchissable. Selon une tradition que rapporte le doyen Bridel, le premier humain qui osa se risquer dans ces formidables rochers de la Tine, qui séparent la Haute de la Basse-Gruyère, fut un jeune chevalier qu'avait entraîné sa passion pour la chasse au chamois. Au lieu de trouver, comme il le croyait, un pays sauvage, rempli de loups, de serpents et de monstres, il vit avec admiration s'étendre devant lui un magnifique bassin, couvert de prairies verdoyantes et parsemées de petits lacs ; c'était un « beau désert », dont il prit aussitôt possession et où il établit une petite colonie de bergers.

De l'an 1000 à l'an 1554, le Pays-d'Enhaut demeura sous la domination des comtes de Gruyère. Ce fut le temps de la joie et des plaisirs, des rondes ou « coraules » auxquelles prenait part toute la population, comme cette coquille, conduite par le comte Rodolphe, qui commença le dimanche au soir dans la cour du château de Gruyère avec sept personnes et finit le mardi sur la grande place de Gessenay avec sept cents. Le prince offrit à cette armée de danseurs une collation où furent consommés vingt chamois et mille tombs !

Tout cela disparut lorsque le Pays-d'Enhaut tomba dans les mains des Bernois. Défense fut faite de danser, excepté aux foires, revues générales et noces ; défense encore de jouer aux cartes, ainsi que « d'avoir sur la langue le nom du diable, étant une impiété si grande qui donne lieu et accès à ce lion rugissant de l'enfer pour dévorer les âmes et les assujettir par ses artifices ».

Une ordonnance de 1661, adressée au bailli, a la teneur suivante :

Nous avons appris que l'on vaque le jour du dimanche en plusieurs lieux à la reddition des comptes de montagne, voire qu'on en fait des jours qu'on mesure le lait, où on sépare les brebis et autres telles occupations, sous prétextes que ce sont d'anciennes coutumes du pays. Mais il s'y trouve beaucoup de gens, hommes et femmes, garçons et filles ; il s'y commet par conséquent beaucoup de scandales, lubricités et pétulances, étant par ce moyen le jour du repos grandement profané. C'est pourquoi nous avons trouvé très nécessaire de te commander d'y prendre soigneuse garde.

Château-d'Ex faisait partie du bailliage du

* Nous puisons la plupart de nos renseignements dans la *Notice historique et descriptive* sur Château-d'Ex et le Pays-d'Enhaut, publiée en 1882 par le Club du Rubly.

Gessenay, avec les trois autres communes de Rossinières, Gessenay et Rougemont. Le premier bailli fut Joseph-Rodolphe de Graffenried, qui prit possession de son siège le 24 novembre 1555 et qui, « ayant gouverné le peuple deux ans en douceur et patience, fut rappelé à Berne à cause de la pesanteur de son corps ».

M. de Graffenried eut au nombre de ses successeurs le spirituel M. de Bonstetten, que LL. EE. n'aimaient pas énormément, à cause de ses idées quasi révolutionnaires. C'est même au château de Rougemont, siège du bailliage, que M. de Bonstetten commença sa carrière administrative. Son début dans les fonctions publiques fut marqué par une circonstance plaisante. La veille de son départ de Berne, un vieux conseiller de sa connaissance le fit prier de ne pas manquer de passer chez lui. M. de Bonstetten, ne doutant point que ce patricien influent n'eût à lui faire quelque communication officielle, ou peut-être quelques instructions bienveillantes à lui fournir, se hâta de se rendre à son invitation. Lorsqu'ils furent seuls, le vieux conseiller lui dit gravement :

— J'ai un conseil à vous donner : j'ai été dans mon temps, bailli à Gessenay, et je vous dirai qu'il arrive assez souvent que les administrés, qui vous doivent, au nouvel-an, un grand fromage, vous en apportent deux petits. Ne tolérez pas cet abus, car j'ai observé que les gros sont bien meilleurs et, en outre, se gardent mieux.

On ne dit pas si M. de Bonstetten répondit :

Cette leçon vaut bien un fromage, sans doute, mais, ce qui est certain, c'est qu'il prenait un grand plaisir à raconter l'anecdote, avec quelques autres du même genre.

La chronique parle d'un bailli du Gessenay qui, « ayant gouverné le bailliage six années s'en retourna à Berne avec beaucoup d'or dans sa bourse ». Ce fut là une exception ; car le Pays-d'Enhaut n'eut en somme pas trop à se plaindre des lieutenants de Leurs Excellences. Il posséda aussi des pasteurs dont le souvenir est resté cher dans la contrée. Citons en particulier le doyen Bridel, à Château-d'Ex, et le doyen Henchoz, à Rossinières. Ce dernier eut le même sort que le fameux pasteur Martin, de Mézières. Comme LL. EE. voulaient prélever la dime sur les pommes de terre, les paysans de Rossinières s'en allèrent consulter leur conducteur spirituel, pour savoir si le nouveau comestible était un légume.

— Pas du tout, déclara le ministre, ce n'est pas un légume, c'est une solanée !

Forts de cette réponse, les paysans refusèrent obstinément de laisser dimer leurs pommes de terre. LL. EE. prirent fort mal cette plaisanterie et envoyèrent même le trop savant botaniste en prison.

A ces réminiscences du passé, on nous permettra d'ajouter, à titre d'échantillon du patois du Pays-d'Enhaut, la prière suivante qu'on prononçait jadis en passant la gorge mal famée de la Malacheneau.

Que Diu no préjervai
Dé l'oji, dou parvai ;
Dé la goirdze dou lau ;
Dé la moirt dou traitung ;
Dé foui, dé thâma ;
Et dé la chebetâna ;
Dé l'ivue correint ;
Et di chés déroutént ;
Ainsi soit-y, Amein !

Hâtez-vous lentement. — Un monsieur entre chez un coiffeur pour se faire raser.

— Je suis très pressé, dit-il au garçon.

— Bien, monsieur.

Et le garçon, dans sa précipitation, donne à

gauche et à droite des coups de rasoir maladroits.

— Allez plus lentement, fait le client ; je suis pressé.

Kaize-té. — Le syndic de M*** n'aime pas la contradiction.

Dans les séances de la municipalité, lorsqu'un de ses collègues n'est pas de son avis, il lui dit simplement :

« Kaize-té, t'i onna bite, te 'na rein à dere ».

Le bonheur des enfants et la tranquillité des parents. — La municipalité de C*** a pris la résolution suivante :

« Permis aux jeunes gens de C*** de battre le tambour, mais à la condition de ne pas faire de bruit ».

Une opinion sur la guerre.

Il s'agit de la guerre, en général, et l'opinion est de Voltaire.

« Tous les vices réunis de tous les âges et de tous les lieux n'égaleraient jamais les maux que produit une seule campagne.

» Tant que le caprice de quelques hommes fera loyalement égorer des milliers de nos frères, la partie du genre humain consacrée à l'héroïsme sera ce qu'il y a de plus affreux dans la nature entière.

» Que deviennent et que m'importe l'humanité, la bienfaisance, la modestie, la tempérance, la douceur, la sagesse, la piété, tandis qu'une demi livre de poudre, tirée de six cents pas, me fracasse le corps, et que je meurs, à vingt ans, dans des tourments inexprimables, au milieu des tourments inexprimables, au milieu de cinq ou six mille mourants, tandis que mes yeux qui s'ouvrent pour la dernière fois voient la ville où je suis né détruite par le feu et par la flamme, et que les derniers sons qu'entendent mes oreilles sont les cris des femmes et des enfants expirant sous des ruines, le tout pour les prétdus intérêts d'un homme que nous ne connaissons pas ».

On coffre à serraille.

Lo noûro François Botsard avâi bin z'au zu travallî, ma quand l'âdzo et lè z'infirmitâ fûrant quie, fu portant bin d'obedzi d'arretâ et de teni lo lli áo tsaud dzor et né. Lâi etâi vengnâi à onna tsamba onna paralidzi, que l'è, à cein que crayo, onna maladi io lè mâdzo lâi cougnâissant atant que ma choqua, et que lâi pouant atant qu'onna tchivra apri d'au marin, po cein que lè gaillâ prévouda et que vo tint pertot. Vo diant que l'è la tsamba que ne pao pas budzi, mâ que tot lo mau l'è à la tita. Dusse itre 'na granta dzanhie ; l'è prao su po vère se on vâo sè la laissi tsapliottâ cilia tita. Apri cein, on ne souffrâi pet-itre pas bin mè grande temps.

Dan François Botsard tsese malado de cilia paralizi et ma fâi sa fenna, la Marienne, l'eut prao à fère pè l'ottò, iô failâi governâ lè faille et lè z'agni, patourâ la modze, portâ à medzi ài caions et soigni cili l'impoteint que failâi appouyi po lo menâ su la chôla, à respect, que vo sède prao cein que cein va à dere. Ciliâ chôla l'ètai on vilho seillon qu'on servessâi lè z'autro iâdzo po bailli lo baire ào vi. On lo reduisâi désô lo lli et on lo saillessâi quand failâi, ma l'ire gaillâ maulézi. On dzo que l'avâi z'u la vesita d'onna coussena que dèmorâve pè Lozena, sta z'isso avâi de à la Marienne :

— Ne sa-to pas atseta, pè Lozena, dein ciliau bazâ iena de ciliau chôle que l'ant on perte ào maitet, lâi a on petit couvert que sè met dessu et on ne vâi rein. A la vela, l'appelant

cein on coffre, que cravo. Vo n'ai qu'à démandà on coffre et vo baillerant pràò cein que faut

Lo décondo d'apri, la Marienne trace pè Lózena avoué Louis à Gressié que l'allâve menâ on vi. Tandu que lo tserroton bêvessâi quartetta apri sa pâse, la fenna avâi teri vè on bazâ, démandâ ou coffre por son François.

Lo monsu que peinsâve que l'ire on coffre-fort que volliâve clia fennâ, va pè lo fond de sa boutequa iò lài avâi on moui de cliau quiesseste ein fè, avoué dâi botons dzauno, ein loton: cein l'ire pardieu bin biau et bin solido.

— Ein faut-te on gros? que crie à la Marienne.

— Oh! pas quie trâo, l'è po François: n'è pas tant pânsu, ma tot parâi on bocon trapu, lài repond la fenna.

Et lo marchand sè peinsâve: Clia fenna l'è on bocon tiura. Qu'è-te que cein po fère po ci coffre que François sâi on pècllio ào pas.

— Volliâi-vo onna forta serraille? que lài dit encora.

— Porquie clia serraille?

— Mâ po qu'on ne vigna pas robâ cein que l'âi a dedein.

— Oh bin! accutâ monsu, lài a pas fauta de serraille. N'è pas pouâre qu'on mè robâ cein que mon pouôro François lài vâo mettre.

MARC A LOUIS.

Selon Saint-Lafontaine. — Un membre de la comission des écoles de R*** inspectait la classe du village

Avant de se retirer, il exhorte les élèves au travail, et termine par ces mots son exhortation :

— Mes enfants, rappelez-vous toujours ces paroles de l'Evangile.

Travaillez, prenez de la peine,
C'est le fonds qui manque le moins.

Kirschwasser. — Ce mot, disait un instituteur à ses élèves, vient de deux mots allemands: *Kirsch*, qui veut dire *eau*, et *Wasser*, qui signifie *cerise*, d'où *eau de cerise*.

On n'a jamais tout. — « Eh bien, disions-nous à un paysan occupé à arracher les pommes de terre, vous êtes content, la récolte est belle, cette année, il y en a beaucoup et toutes sont de taille? »

— Peuh!... peuh!... faut pas tant crier, y en a pas mal, c'est vrai, et des grosses, mais vous voyez, mossieu, y en a point de petites pour donner aux porcs.

Promesse fallacieuse.

« 1000 francs de récompense à qui prouvera que mes pilules à la gomme laxative de » bromure d'étyle vulcanisé ne guérissent pas » la toux la plus opiniâtre. »

— M. Détyle, vous me devez mille francs. Voici une attestation parfaitement en règle prouvant que vos « pilules » n'ont eu aucun effet sur ma toux, et comme vous pouvez vous en convaincre, j'ai la poitrine irritée à fendre l'âme de Buridan (le malade possédait ses auteurs!).

— Comment donc, mon cher patient! Je n'ai qu'une parole, et mille francs je vais vous compter. Mais, à propos, dites-moi, combien avez-vous pris de boîtes?

— Deux, que voici, pour appuyer ma réclamation.

— Deux! Vous m'en direz tant, mon cher monsieur! C'est encore 998 boîtes que vous devez absorber avant de faire constater que mon délicieux bêchique soit sans effet. Vous

en avez un fameux culot et une dose d'effronterie! Vous mériteriez que je vous dénonçasse à la *vindicta*!...

Assommé par le subjonctif et la menace de la *vindicta*, le malade spéculateur s'enfuit pressétement, pendant que soliloque M. Détyle: « La boîte me revient à 20 centimes; je la vends 1 fr. 50. C'est encore 300 francs qu'è je gagnerais s'il me fallait tenir mon engagement. » Et il retourne à son officine en grommelant: « Deux boîtes! Il a un fier toupet, cet en... rhumé. »

Là-haut

Nous tenons le fait suivant d'un de nos amis, à qui l'a conté récemment le pasteur en cause.

Un dimanche, à l'issue du service divin, le dit pasteur est abordé par un de ses paroissiens qui habite un hameau reculé, dans la montagne.

— Hé! bonjour, François. Vous vous êtes décidâ à descendre au village?

— Eh ben, oï, monsu lo menistre, ye su veni vair le cousin Frédéri que brelantsivè du quoquè temps, et yé peinsa que volliâve assebin allâ ào pridzè. Vouaiquè l'affèrè.

— C'est une très bonne idée, mon cher ami. Et puis, comment ça va-t-il, là-haut? Vous n'êtes toujours pas marié?

— Mon té, na, monsu lo menistre. Ye su don adi avoué mon frarè Djan, qu'a 'na fenna; le fa po là dué.

Curieux état civil. — Un de nos lecteurs nous communique l'avis suivant, paru dans la *Feuille officielle* d'un canton voisin.

Bénéfice d'inventaire
de C.-A. B., fils de F. S. et de L.-G., née P., célibataire, époux de F., née S., veuf en premières noces de J.-M., née B., née le... février 18..., originaire de M., domicilié à M. où il est décéde le... juin 19... Inscriptions au passif de cette masse au greffe de la justice de paix de M., jusqu'au... septembre 19..., à 4 heures du soir.

Liquidation à M., le samedi... septembre 19..., à 2 ½ heures du soir.

Qué! papa, demandait, l'autre jour, à son papa le petit Paul, âgé de 3 ½ ans, en voyant passer un cheval roux: « Qué! ce coco, il a été longtemps à la pluie, qu'il est tout rouillé? »

E.R.

Contre les moustiques. — Une jeune femme de chambre anglaise se présente, la semaine dernière, dans un magasin de modes de Bex.

« Je vaôlai de la mausseline por faire on mousquetaire, por mettre sur le lit de Mademezelle.

(Authentique).

ED. C.

Y brûle.

C'était jadis la coutume, dans nos campagnes, que les garçons aillent, le soir, en tout bien tout honneur, veiller dans les chambres des filles.

Un soir, la fille du syndic de P*** avait la visite d'un jeune homme du village qui ne lui était pas indifférent et qui, d'ailleurs, la payait de retour.

Mais cette « fréquentation » se faisait en cachette du syndic; il destinait à sa fille un autre « parti ».

Tandis que les deux amants devisaient de leurs projets d'avenir, le « candidat paternel » frappe tout à coup aux volets:

— Hé, Louise, ouvre, c'est moi.

— Je ne peux pas à présent, répond Louise, toute tremblante.

— Pourquoi?

— Parce que...

— Ouvre, je te dis, ou je dépend le volet.

— Y ne manquerait plus que ça. Attends donc un moment, je vais ouvrir.

Alors, en toute hâte, la jeune fille fait entrer son amoureux dans sa garde-robe, dont elle ferme la porte à clef.

Ce fut pas long, certes, mais cela le fit asse pour le soupirant qui attendait au dehors. Impatienté, il frappe encore une fois au volet, en criant:

— Ouvre donc, Louise, quand je te dis qu'y brûle!

— Comment, y brûle? Où? exclame la jeune fille, en se précipitant vers la porte.

Le garçon enfermé dans la garde-robe avait tout entendu et croyait réellement que la maison était en feu. Il faisait des efforts vains pour sortir de sa prison. Inutile; la porte était solide et la serrure tenait bon.

Alors, désespéré, il se mit à crier de toutes ses forces:

« Sauvez les meubles!... Sauvez les meubles! »

Le style télegraphique. — Un maître d'hôtel avait besoin de truites pour un grand dîner. Il envoie son garçon au télégraphe et celui-ci expédie la dépêche suivante: « Monsieur ***, comestibles, Lausanne. Si vous truite, gardez-moi. »

Une assistance nombreuse et choisie se pressait hier, vendredi, au Palais de Rumine à l'occasion du « Vernissage » (inauguration) de la **VIII^e Exposition nationale des Beaux-Arts**. On y remarquait M. Ruchet, délégué du Conseil fédéral, des membres du Tribunal fédéral, les autorités cantonales et communales, la presse, nombreux d'exposants, enfin, attrait précieux, beaucoup de dames.

Les éloges sont unanimes, aussi bien à l'égard des œuvres envoyées par nos artistes, qu'à celui de l'organisation et de la disposition admirables de l'exposition. On ne pouvait, il est vrai, trouver cadre plus favorable que les salles spacieuses, claires et très élégantes du palais de la Riponne.

Il y a 318 peintures à l'huile, 73 aquarelles, 60 pastels, 38 gravures et lithographies, 61 sculptures médailles, etc., 7 œuvres d'architecture, 64 objets d'art décoratif.

Certainement l'Exposition des Beaux-arts de Lausanne, qui durera jusqu'au 20 octobre, aura un très grand succès.

KURSAAL. — Malgré les chaleurs exceptionnelles, malgré l'émigration estivale, les *Variétés* de Bel-Air n'ont pas fermé. Et bien des personnes leur savent gré de cette fidélité au poste, parmi les étrangers de passage et surtout parmi les citadins, très nombreux, qui, eux aussi, ont pour consigne de rester quand même. Ils se consolent le soir, à Bel-Air, des rigueurs du sort et, grâce à des spectacles très intéressants et très variés, finissent même par oublier leur infortune.

La livraison d'août de la *BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE* contient les articles suivants:

Qu'est-ce que la matière? par Henry de Varigny. — Ames cévenoles. Roman, par J. Hudry-Menos (Quatrième partie).

— Un Vaudois à l'armée d'Espagne, d'après les souvenirs inédits du lieutenant Jean-David Maillerer, 1809-1813, par Frédéric Barbez (Seconde et dernière partie). — La poésie d'hier, par Henry Aubert. — Dans les Hautes-Alpes du Valais, par Edouard Monod-Herzen (Seconde et dernière partie). — Pitié de femme. Roman, par Manuel Gouzy (Seconde partie). — Chroniques parisiennes, anglaise, russe, des Pays-Bas, suisse-allemande, scientifique, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau de la *Bibliothèque universelle*:
Place de la Louve, 1, Lausanne.

La rédaction: J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.